



1^{er} Concours des Journaux d'Établissements pour personnes âgées en Francophonie

Organisé en partenariat par



La revue professionnelle

Doc'ANIMATION
en gérontologie

&

**Le Conservatoire Francophone
des Journaux d'Établissements
pour Personnes Agées**

REGLEMENT DU CONCOURS 2009

Article 1 – Le Conservatoire Francophone des Journaux d'Établissements pour Personnes Agées et la revue Doc'Animation en gérontologie publiée par DOC'Éditions ont créé, en partenariat, un concours dont l'objectif est de promouvoir la conception, la réalisation, la publication et la diffusion de journaux propres aux établissements et structures d'hébergement accueillant des personnes âgées mais également aux services d'aide ou de soins aux personnes âgées à domicile.

Article 2 – Le concours a cependant pour titre « Concours des journaux d'établissements pour personnes âgées en Francophonie ». Il peut comporter un slogan caractérisant chaque édition du concours. Pour le premier concours 2009, le slogan est « *TSI – Trait, Signe & Image* ».

Article 3 – Le concours comporte 5 catégories :

- 1) Réalisation du journal
- 2) Participation des personnes âgées
- 3) Intergénération
- 4) Périodicité/ Pérennité
- 5) Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) : vidéo, blog, DVD, site...

Pour concourir dans les catégories 1) à 4), un exemplaire des deux derniers numéros parus sera joint au bulletin de participation.

Pour la catégorie 5, le support sera laissé au choix du concurrent. Il devra cependant être lisible par un moyen technique courant.

Un prix spécial « Encouragement », hors catégories, pourra être décerné à une publication récente au vu de son n° 1.

Article 4 – Une publication peut concourir dans deux catégories : indiquer très distinctement l'ordre préférentiel par les chiffres 1 (1^e préférence) et 2 (2^e préférence) en face de la catégorie sur le bulletin d'inscription.

Article 5 - Le concours est ouvert à tous les établissements et structures localisés en France, Belgique, Luxembourg, Suisse, Canada et, d'une manière générale, en francophonie, quelle que soit leur forme de gestion (publique, privée associative ou commerciale...).

Article 6 - Ne sont pas admis au concours, les journaux ou publications diffusés à l'identique dans plus de trois établissements, structures ou services.

Article 7 – Les concurrents sont les établissements (personnes morales), représentés par « leurs directeurs ». Les coordonnées du porteur du projet (animateur, soignant,...) devront également figurer sur le bulletin de participation.

Article 8 - Le conseil scientifique du Conservatoire Francophone des Journaux d'Établissements pour Personnes Agées constitué en jury souverain désignera l'établissement, la structure ou le service vainqueur dans chaque catégorie.

Article 9 - Chaque établissement, structure ou service vainqueur éditeur d'un « journal d'établissement » recevra un prix de 500 Euros en numéraire, matériel ou logiciels

Article 10 - Le droit d'inscription unique, destiné à couvrir les frais administratifs, est fixé à 35 €. Il doit être acquitté au moment de l'inscription. Seules les inscriptions dont le droit aura été réglé seront valablement enregistrées.

Article 11 - Pour le concours 2009, La date limite des inscriptions et d'envoi des publications afférentes est fixée au 30 juin 2009 (le cachet de La Poste faisant foi).

Les envois devront être faits à l'adresse suivante :

Doc'Animation en Gérontologie
1^{er} Concours des Journaux d'Etablissements
14, rue Jean-Jaurès
55800 Revigny

Article 12 - La publicité des résultats du concours sera faite par la voie de la presse professionnelle. Les candidats autorisent les organisateurs à publier les couvertures et/ou des extraits des pages intérieures des publications mises en concours. Seuls les cinq lauréats (et éventuellement le gagnant du prix spécial « Encouragement »), seront directement avisés.

Article 13 - La remise des prix officielle aura lieu à Paris, en novembre 2009, dans le cadre du 4^e Congrès National de l'Animation en Gérontologie. Si la remise des prix ne pouvait avoir lieu dans ce cadre, une possibilité serait recherchée. A défaut, chaque structure lauréate en serait prévenue suffisamment tôt à l'avance, son prix lui étant adressé par La Poste avant le 15 décembre 2009.

Les organisateurs :

Conservatoire Francophone des Journaux d'Etablissements pour Personnes Agées
Domaine de Thol
01160 Neuville sur Ain
courrier@francophonage.com

et

Revue Doc'ANIMATION en Gérontologie (publiée par Doc Editions Sarl)
14, rue Jean-Jaurès - F 55800 Revigny
Tél. : 03 29 70 52 41 - Fax : 03 29 78 78 80
doc.editions@wanadoo.fr

**Le GAG (Groupement des animateurs en Gérontologie)
apporte son soutien au Concours.**